

Règlement du jeu

« Calendrier de l'Avent »

Ce règlement comporte 13 articles.

Article 1 – Organisation du jeu

La société CDISCOUNT, Société Anonyme au capital de 5 162 154,62 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126 Quai de Bacalan 33300 Bordeaux, ci-après dénommée « société organisatrice » organise, du 01/12/2014 à 14h00 au 24/12/2014 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat sur internet intitulé « Calendrier de l'Avent » accessible via la page officielle de CDISCOUNT sur Facebook.

A noter : Facebook n'est pas partie à l'organisation du présent jeu.

Article 2 : Participation

2.1 Conditions de Participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) d'une adresse e-mail valide et d'un compte Facebook.

Ne peuvent participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elles contrôlent, qui la contrôle et, de manière générale, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

Ne peuvent également participer les membres du personnel de l'étude de Maître Jean-Patrick BIRAN et de Maître Benoit AUDIBERT, Huissiers de Justice Associés à Bordeaux.

Une inscription par jour et par personne (même nom, prénom, même adresse e-mail, même adresse postale) est autorisée pendant toute la durée du jeu. Une même personne peut donc jouer 24 fois maximum.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

2.2 Modalités de participation

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique. Elle nécessite que le participant dispose d'un accès à Internet, d'une adresse email valide, d'un compte Facebook.

Le jeu est accessible via l'onglet « *Calendrier de l'Avent* » sur la page Facebook de Cdiscount.com, et est relayé par des bannières publicitaires présentes sur le site Cdiscount, dans certaines newsletters de Cdiscount, via le fil Twitter de CDISCOUNT, via des actualités sponsorisées sur Facebook, sur le mur de la page Facebook Cdiscount.com.

Toute inscription par téléphone, télécopie, email ou postale ne pourra être prise en compte.

Pour participer au jeu et s'inscrire au tirage au sort, le participant doit :

- se rendre sur la page officielle de Cdiscount.com sur Facebook accessible via l'URL <http://www.facebook.com/cdiscount>;
- cliquer sur l'onglet « Calendrier de l'Avent » présent sur la page ;
- cliquer sur la case correspondant à la date du jour ;
- accepter la demande de permission « Accéder à mes informations de base » et « publier sur Facebook en votre nom » telle que demandée par Facebook ;
- remplir le formulaire d'inscription en complétant son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse mail valide (ces quatre premiers champs seront pré-remplis avec les informations Facebook obtenues via la demande de permission), son adresse (et complément d'adresse si nécessaire), son code postal, sa ville, son pays, afin d'être contacté par la société organisatrice en cas de gain.

Ces données seront utilisées pour l'envoi des lots gagnés. Si elles sont incorrectes, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de la non-réception.

Le jeu s'arrêtera au terme de la période du jeu définie à l'article 1. Les participations hors période de jeu ne seront pas prises en compte.

Toutefois, la société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le jeu-concours. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La société organisatrice se réserve également le droit de renouveler ce jeu-concours à une date ultérieure.

Article 3 : Principe du jeu

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

Le jeu est basé sur le principe d'instantanés gagnants, d'un tirage au sort quotidien et d'un tirage au sort final.

Principe des instantanés gagnants :

Une fois que le participant a complété son bulletin de participation comme indiqué à l'article 2.2 ci-avant, un calendrier de l'avent apparaît. Le participant doit cliquer sur la date du jour.

Le participant sait immédiatement s'il a gagné ou perdu à cet instant gagnant.

En cas de gain, le gagnant recevra son bon d'achat par email, à l'adresse email qu'il aura indiquée sur le formulaire apparu à l'annonce de son gain.

Chaque joueur peut tenter sa chance une seule fois par jour et revenir jouer tous les jours du 1er au 24 décembre 2014.

Principe du Tirage au sort quotidien :

Un tirage au sort sera effectué quotidiennement parmi tous les participants de la veille au jeu.

Un email sera envoyé aux gagnants à l'adresse email qu'ils auront indiquée dans le formulaire d'inscription. Les cadeaux seront envoyés dans un délai maximum de 2 mois suivants la fin du jeu à l'adresse postale indiquée dans le formulaire d'inscription.

Principe du Tirage au sort final:

Un tirage au sort final sera effectué le 26 décembre 2014 parmi tous les participants au jeu.

Le participant bénéficiera d'autant de chances supplémentaires de gagner que de nombre de jour où il aura participé au jeu. Ainsi, un joueur qui aura joué tous les jours pendant toute la durée du jeu aura 24 chances supplémentaires d'être tiré au sort. Les chances d'être tiré au sort au tirage au sort final peuvent également augmenter grâce à des mécaniques de parrainage explicitées dans le paragraphe « Parrainage ».

Les participants sont informés que la date du tirage au sort peut être modifiée sans préavis, en cas de survenance d'un événement de force majeure rendant impossible la tenue du tirage au sort au jour prévu.

Dans ces circonstances, la société organisatrice procédera au tirage au sort à une date ultérieure et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être faite à ce titre.

L'attribution des lots se fera selon l'ordre de tirage au sort réalisé par la société organisatrice. Ainsi, le premier participant tiré au sort parmi tous les autres participants sera le gagnant du lot le plus important et ainsi de suite. Ce procédé sera utilisé pour tous les tirages quotidiens ainsi que pour le tirage au sort final.

Si un lot n'était plus en stock, il serait remplacé par un autre lot d'une valeur au moins équivalente et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être faite à ce titre.

Parrainage

Le participant a la possibilité d'informer ses amis de l'existence du jeu Calendrier de l'Avent.

Le participant peut inviter ses amis Facebook à jouer au calendrier de l'avent en leur envoyant une invitation via le module Invitation de Facebook. Il pourra ainsi sélectionner les amis auxquels il souhaite adresser une invitation. Ces derniers recevront une notification Facebook sur leur profil personnel les invitant à jouer au calendrier de l'avent. Si l'ami du participant vient jouer au calendrier de l'avent depuis l'invitation envoyée, le participant recevra une chance de plus d'être sélectionné lors du tirage au sort final pour tenter de remporter 1 an d'achat sur Cdiscount.com.

Les chances supplémentaires seront prises en compte dans le tirage au sort final et ajoutées aux chances obtenues par le participant grâce à ses participations quotidiennes. Par exemple, une personne ayant joué 24 fois et dont 10 de ses amis ont joué au calendrier de l'avent depuis son invitation aura 34 chances de gagner au tirage au sort final.

L'invitation d'amis Facebook est facultative et n'est donc pas une condition pour participer au calendrier de l'avent.

Article 4 : Dotations

La dotation globale de l'opération est de 351 prix représentant au total la somme de 40 177,32€.

Dotations Instants gagnants

- 1440 bons d'achat d'une valeur unitaire de 5€ valables pour un minimum d'achat de 25€ (hors frais de port) sur www.cdiscount.com
- 960 bons d'achats d'une valeur unitaire de 10€ valables pour un minimum d'achat de 50€ (hors frais de port) sur www.cdiscount.com

Les bons d'achat seront adressés aux gagnants le lundi suivant le jour où le participant aura gagné.

Chaque bon d'achat a une durée de validité de 15 jours suivant sa date d'envoi aux gagnants. Bons d'achat à valoir sur l'ensemble du site www.cdiscount.com et de la marketplace, hors livres, développement photo, abonnement presse et téléphonie mobile, voyages, téléchargement de musique et offres partenaires, sans minimum d'achat.

Ces bons d'achat sont non remboursables, non cumulables, et non compensables en tout ou partie et non convertibles en numéraire. Ces bons d'achat ne sont utilisables qu'une fois et en une seule fois.

La dotation est strictement nominative ; le gagnant ne peut donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne que lui.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Dans l'hypothèse où l'un des gagnants ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait son lot ou ne le réclamerait pas, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. La société organisatrice remettra alors le gain ou la contre valeur du gain à une association caritative de son choix.

Dotations des tirages au sort quotidiens

Date	Dotations	Valeur unitaire	Nombre de gagnants
01/12	Cave à vin de service CONTINENTAL EDISON CWC18T	79,99€	1
	Coffret du sommelier LA SOMMELIERE	29,90€	1
	TEFAL PROFLEX Plaques XXL	9,62€	20
02/12	Smartphone Wiko Birdy 4G	129,90€	1
	Smartphone Wiko Rainbow 4G	159,90€	1
	Smartphone Wiko HighWay 4G	279,90€	1
03/12	Moto DIRT BIKE enfant Noir	199,09€	1
	Moto draisienne HEROES - NICKY HAYDEN Red	139,90€	2
	PLAYMOBIL 3230 Famille - Maison de Vacances	61,52€	48
04/12	Continental Edison TV Direct LED 81 cm	159,99€	1
05/12	Continental Edison Four FMC10LCD	339,99€	1
06/12	2 Places pour le match de foot Girondins contre Olympique Lyonnais	28,00€	5
	Ballons de foot taille 5	9,90€	30
07/12	GUESS COLLECTION Montre Homme	510,29€	1
08/12	ALINE table extensible en pin 150/185/220 cm	121,79€	1
	DELPEYRAT Bloc de foie gras de canard 3x70g	12,47€	1
	Plafonnier 4 lumières led coloris chrome/blanc	47,52€	5
09/12	Yoga Lenovo Tablet HD+ B8080 3G	299€	1
10/12	Rio UV Nails, manucure, faux ongle naturels	52,09€	20
11/12	Logitech Speakers Z906	291,48€	1
	Logitech Speaker System Z623	137,10€	1
	Logitech Bluetooth Adapter	37,89€	6
	Logitech Speaker System Z320	37,47€	6
	Logitech enceintes Z213	24,99€	6
12/12	BEURER AS50 Coach électronique connecté	24€	20
13/12	Lots de 2 Colliers Fantaisie	88€	20
14/12	PC Tytan ASUS G50AB-FR008S	2 339€	1
	Logitech G710+ mechanical enceintes	113,62€	1
	Logitech G35S Micro-casque	97,39€	1
	Logitech souris G502 Proteus	61,84€	1
15/12	Smartphone Nokia Lumia 830	307,18€	1
16/12	Écran iiYama ProLite GE2488HS-B1	143,36€	1
	Logitech clavier G910	169,99€	1
	Logitech clavier K830	75,70€	1
	Logitech Gaming Keyboard G105R	45,71€	5

	Logitech clavier K400 Blanc	30,99€	1
	Logitech Wireless Touch K400 Noir	30,40	1
	Logitech pack clavier souris MK240	19,82€	5
	Logitech clavier filaire K280e	13,99€	5
17/12	CLARK Fauteuil gris avec repose pied	199 ,99€	1
	TENDRE A CROQUER Fauteuil Déhoussable Fille	34,07	1
	TENDRE A CROQUER Gigoteuse Bébé Fille	22,99€	1
	TENDRE A CROQUER Gigoteuse Naissance Bébé Fille	19,99€	1
18/12	Chaussures hommes ANAPOLD au choix		3
	Chaussures femmes BAKAJOO au choix		3
	Chaussures enfant PATATRAS au choix		3
19/12	Logitech souris sans fil laser - Performance MX	60,81€	1
	Logitech souris gaming G402	46,99€	1
	Logitech souris G302	39,99€	1
	Logitech T620 Graphite	23,99€	5
	Logitech souris M500	22,61€	1
	Logitech T620 White	19,99€	5
	Logitech souris M235 Brésil	14,68€	5
20/12	Rasoir BRAUN M60 Mobile Shave	18€	20
	Tondeuse barbe étanche de précision PHILIPS NT9141/10 GoStyler	13,11€	20
21/12	Brosse soufflante JL DAVID J270E	23,43€	19
22/12	Logitech Wireless Gaming G930S Casque	128,79€	1
	Logitech Wireless Headset H800 Casque	75,47€	3
	Logitech G430 Casque	60,85€	1
	Logitech Wireless Headset H600 Casque	52,84€	3
	Logitech G230 Casque	45,66€	1
	Logitech Stereo Headset H390 Casque	30,99€	5
	Logitech USB Headset H340 Casque	22,78€	5
23/12	CLARK Fauteuil gris avec repose pied	199 ,99€	1
	TENDRE A CROQUER Fauteuil Déhoussable Garçon	34,07	1
	TENDRE A CROQUER Gigoteuse Bébé Garçon	22,99€	1
	TENDRE A CROQUER Gigoteuse Naissance Bébé Garçon	19,99€	1
24/12	CONTINENTAL EDISON 17MX34V-20 Micro-ondes	39,99€	1
	OCEANIC OCMNF20W Mini-Four	30,99€	1
	PAGES - Coffret de 60 sachets de Thés Bio	14,99€	1
	IDEN'KO Kit Déco Mug Petit Déjeuner	7,99€	1
	LILY COOK Coffret Mini Burger	5,99€	1

La valeur des prix correspond, au prix de vente affiché sur le site www.cddiscount.com le 24/11/2014 avant 13h. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

En cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment liés à ses fournisseurs / partenaires ou à des circonstances imprévisibles (force majeure), la société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à l'un des prix proposés, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Tirage au sort final

Date	Dotations	Valeur unitaire	Nombre de gagnants
25/12	3 bons d'achat de 200€ 11 bons d'achat de 100€ 16 bons d'achat de 50€	2 500€	1
	3 bons d'achat de 200€ 11 bons d'achat de 100€ 16 bons d'achat de 50€	2 500€	1

Chaque bon d'achat a une durée de validité de 1 an. Il est valable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 suivant sa date d'envoi aux gagnants. Bons d'achat à valoir sur l'ensemble du site www.cdiscout.com et de la marketplace, hors livres, développement photo, abonnement presse et téléphonie mobile, voyages, téléchargement de musique et offres partenaires, sans minimum d'achat.

Ces bons d'achat sont non remboursables, non cumulables, et non compensables en tout ou partie et non convertibles en numéraire. Ces bons d'achat ne sont utilisables qu'une fois et en une seule fois.

La dotation est strictement nominative ; le gagnant ne peut donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne que lui.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Dans l'hypothèse où l'un des gagnants ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait son lot ou ne le réclamerait pas, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. La société organisatrice remettra alors le gain ou la contrevaletur du gain à une association caritative de son choix.

Article 5 : Modalités de remise des lots

5.1 Gagnants de bons d'achat de 5€ et 10€

Les bons d'achat seront envoyés par mail à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription chaque lundi.

Dans l'hypothèse où l'adresse email indiquée par le participant serait erronée, société organisatrice ne pourra être tenue responsable de la non-réception.

5.2 Gagnants des cadeaux mis en jeu chaque jour

Les gagnants recevront un email le jour du tirage au sort quotidien pour leur indiquer le lot gagné. La société organisatrice s'engage à envoyer le lot dans un délai maximum de 2mois à l'adresse postale indiquée dans le formulaire d'inscription.

Pour les lots volumineux nécessitant la présence du gagnant au moment de la livraison (Cave à vin CONTINENTAL EDISON CWC18T, Moto DIRT BIKE enfant Noir, Continental Edison TV Direct LED 81 cm, Continental Edison Four FMC10LCD, PC Tytan ASUS G50AB-FR008S, CLARK Fauteuil gris avec repose pied), la société organisatrice prendra contact par email avec les gagnants pour récupérer les informations nécessaires au bon déroulement de la livraison. Le gagnant aura 7 jours ouvrés pour répondre à cet email (date d'envoi de l'email faisant foi) en confirmant son acceptation du lot et en donnant les informations demandées par la société organisatrice.

Pour les lots particuliers pour lesquels le gagnant a le choix parmi une catégorie de produits et doit donner des précisions (taille, couleur et modèle pour les chaussures hommes, femmes, enfants), la société organisatrice prendra contact par email avec les gagnants pour récupérer les informations nécessaires au bon déroulement de l'envoi. Le gagnant aura 7 jours ouvrés pour répondre à cet email (date d'envoi de l'email faisant foi) en confirmant son acceptation du lot et en donnant les informations demandées par la société organisatrice.

5.3 Gagnants des 1 an d'achat sur le site Cdiscount

Les gagnants seront contactés par la société organisatrice afin de vérifier avec eux l'existence d'un compte client sur le site [Cdiscount.com](https://www.cdiscount.com). Si les gagnants n'ont pas de compte, ils devront en créer un afin que les bons d'achat puissent être rattachés à leur compte personnel. Les gagnants auront 7 jours ouvrés pour répondre à cet email (date d'envoi de l'email faisant foi) en confirmant son acceptation du lot et en donnant les informations demandées par la société organisatrice.

Les modalités définitives de remise de ces prix seront indiquées aux gagnants par la société organisatrice. Le gagnant s'engage à accepter les lots et modes de livraison choisis par la société organisatrice. Aucune prestation supplémentaire ne saurait être prise en compte. La dotation est nominative ; le gagnant ne peut donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne que lui.

En contrepartie du bénéfice de leur dotation, les gagnants autorisent la société organisatrice à communiquer son prénom et la première lettre de son nom sur la page Facebook [Cdiscount.com](http://www.facebook.com/Cdiscount) (<http://www.facebook.com/Cdiscount>) ainsi que son prénom et son nom sur la page de fin du jeu Calendrier de l'avent sur Facebook (bit.ly/CalendrierCdiscount) sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance d'un email annonçant le gain ou d'un lot par suite d'une erreur dans les informations indiquées par l'un des gagnants sur son formulaire d'inscription au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès en cas de défaillance du réseau internet ou pour toute autre cause.

Dans l'hypothèse où les gagnants ne respecteraient pas les conditions mentionnées ci-dessus, refuseraient leur lot, ne le réclameraient pas ou n'auraient pas répondu dans le délai de 7 jours ouvrés suivant la réception du mail les informant de leur gain (la date d'envoi faisant foi), ils seront considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur prix. Ils ne pourront en aucun cas être réclamés ultérieurement. La société organisatrice conservera alors le lot ou les lots concernés et les remettra ou leur contrevalet à l'organisation caritative de son choix.

Article 6 : Remboursement des frais de participation

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du jeu :

Cdiscount.com / SGPN
Calendrier de l'Avent
Service Clients
BP 90200
93472 Neuilly sur Marne

en joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile en France ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;

- un RIB ou RIP.

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

Article 7 : Informatique et libertés

7.1 Les informations nominatives concernant les internautes participant au Jeu sont destinées à l'usage de la société organisatrice pour les besoins du Jeu. Pour les internautes n'étant pas abonnés à la newsletter CDISCOUNT ou ne disposant pas de compte client auprès du site www.cdiscount.com, les données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu-concours ne seront en aucun cas conservées à l'issue du Jeu.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les internautes disposent des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

7.2 Afin d'exercer les droits mentionnés au 7.1 ci-avant, il convient d'écrire à :

Cdiscount.com / SGPN
Service Clients désabonnements
BP 90200
93472 Neuilly Sur Marne

Article 8 : Limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Notamment, la société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site www.facebook.com ou sa page officielle <http://www.facebook.com/Cdiscount> serait indisponible pendant la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de la société organisatrice.

La société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au jeu implique la connaissance

et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site www.facebook.com. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée.

Tout formulaire sur lequel les coordonnées du participant seraient, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site www.facebook.com ou sur la page du jeu accessible via l'URL <http://www.facebook.com/Cdiscount> ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. En telle hypothèse la société Organisatrice conservera le lot et le remettra ou en reversera sa contrepartie à une organisation caritative de son choix.

Dans ce cas, la dotation concernées sera remise en jeu, la société organisatrice désignera un nouveau gagnant selon les modalités définies à l'article 3 du présent règlement La société organisatrice ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

Article 9 : Dépôt et acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le règlement est déposé auprès de l'étude de Maître Jean-Patrick BIRAN et de Maître Benoit AUDIBERT, Huissiers de Justice Associés à Bordeaux.

Le règlement du jeu est disponible sur la page Facebook de CDISCOUNT.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du jeu.

Article 10 : Modification du règlement

La société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de Maître Jean-Patrick BIRAN et de Maître Benoit AUDIBERT, Huissiers de Justice Associés à Bordeaux.

Article 11 : Exclusion

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues.

La société organisatrice annulera la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement (notamment fausses informations renseignées dans le formulaire de participation, fraude ou tricherie, tentative de fraude de tricherie...).

Ces exclusions peuvent se faire à tout moment et sans préavis.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Si la cause d'exclusion est décelée après la désignation du gagnant d'une session ou du *Grand Gagnant* du jeu et affecte l'un d'entre eux, la société organisatrice ne lui remettra pas le lot. La société organisatrice procédera alors à la désignation d'un nouveau gagnant dans les conditions définies à l'article 3 ci-avant.

Article 12 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Articles 13 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.